



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 19/05/2026

DELIBERATION n° CEVE – 2026 – 11– AC- 002

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de la faculté de d'administration et communication*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2026-01-DEVE-001 du CEVE du 24 mars 2026 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté d'administration et communication,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de la faculté d'administration et communication pour 2026-2027 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

Licences

MCC LICENCE AES PT Gouvernance des entreprises et territoires-L3 2026-27_v2
MCC LICENCE AES PT Gouvernance des entreprises et territoires-L3 ACCES SANTE 2026-27_v2
MCC-LICENCE AES PT Economie et Société-L3-2026-2027_v2

Licences professionnelles

MCC-LIC PRO APCGE PT MGOEP_2026-2027_v2

Masters

MCC-M1-INFO-COM-Parcours CCN_2026-2027
MCC-M1-INFO-COM-Parcours ComTerr_2026-2027
MCC-MASTER-INFO-COM-Parcours ACAC_2026-2027
MCC-MASTER-INFO-COM-Parcours AGCom_2026-2027
MCC-MASTER SES-M1-M2-Vanuatu_presentiel_distanciel_2026-2027_v2

TYPE		LICENCE	Délibération N°CEVE-2026-11-AC-002
COMPOSANTE	UFR ADMINISTRATION COMMUNICATION		Année universitaire 2026-2027 Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la DELIBERATION N°CEVE-2026-06-DEVE-001 relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
MENTION	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE		
PARCOURS TYPE	Economie et société		
MODALITE MCC	Seconde session/chance		
LANGUE ENSEIGNEMENT			
Français			
REDOUBLEMENT			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>			
- Le redoublement est autorisé. - Le triplement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.			
PROFESSIONNALISATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>			
Stages			
/			
Autres modalités			
/			
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>			
Sessions d'examen			
L'organisation des sessions d'examens est régie par la charte des examens.			
Seconde chance			
- Pour les UE évaluées en contrôle continu intégral : en cas d'une moyenne à l'UE inférieure à 10/20, une épreuve de seconde chance sera organisée durant le semestre. Dans ce cas, la note obtenue en seconde chance remplacera la note obtenue en session 1. - Pour les UE composées de CM+TD : pas de session de rattrapage pour les TD évalués en contrôle continu, la note obtenue est automatiquement reportée. Si note supérieure à 10/20 en CM mais UE non validée (note inférieure à 10/20), le CM doit être repassé. - Pour les UE composées uniquement de TD évalués en contrôle continu : en cas d'une moyenne à l'UE inférieure à 10/20, une épreuve de seconde chance sera organisée durant le semestre. Dans ce cas, la note obtenue en seconde chance remplacera la note obtenue en session 1.			
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>			
Validation			
Obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année.			
Capitalisation/conservation			
- Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Si une matière est obtenue par compensation, les ECTS correspondants à l'UE sont acquis. - Dans les UE non validées, une matière est validée et capitalisée isolément dès lors que la note à la matière est supérieure ou égale à 10/20. - Les CM et TD constitutifs d'un enseignement ne sont pas capitalisables mais sont compensables entre eux.			
Compensation			
- Les UE sont validées isolément ou par compensation. - Les semestres sont validés isolément ou par compensation.			
Note éliminatoire			
L'assiduité et la participation sont prises en compte dans la notation. L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant chargé de TD : - Trois absences injustifiées valent la mention ABI (Absence injustifiée), équivalente à 0. Cette mention sera portée sur le relevé de notes de l'étudiant. - Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant en charge du TD lors de la séance qui suit l'absence. Les justificatifs transmis ultérieurement ne sont pas recevables.			
TEXTES RÉGLEMENTAIRES			
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence			

TYPE	LICENCE	Délibération N°CEVE-2026-11-AC-002
COMPOSANTE	UFR ADMINISTRATION COMMUNICATION	<p>Année universitaire 2026-2027</p> <p>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la</p> <p>DELIBERATION N°CEVE-2026-06-DEVE-001</p> <p>relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</p>
MENTION	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	
PARCOURS TYPE	Economie et société - Accès Santé	
MODALITE MCC	Seconde session/chance	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
- Le redoublement n'est pas autorisé.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examens est régie par la charte des examens.		
Seconde chance		
<p>- Pour les UE évaluées en contrôle continu intégral : en cas d'une moyenne à l'UE inférieure à 10/20, une épreuve de seconde chance sera organisée durant le semestre. Dans ce cas, la note obtenue en seconde chance remplacera la note obtenue en session 1.</p> <p>- Pour les UE composées de CM+TD : pas de session de rattrapage pour les TD évalués en contrôle continu, la note obtenue est automatiquement reportée. Si note supérieure à 10/20 en CM mais UE non validée (note inférieure à 10/20), le CM doit être repassé.</p> <p>- Pour les UE composées uniquement de TD évalués en contrôle continu : en cas d'une moyenne à l'UE inférieure à 10/20, une épreuve de seconde chance sera organisée durant le semestre. Dans ce cas, la note obtenue en seconde chance remplacera la note obtenue en session 1.</p>		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année.		
Capitalisation/conservation		
<p>- Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</p> <p>- Si une matière est obtenue par compensation, les ECTS correspondants à l'UE sont acquis.</p> <p>- Dans les UE non validées, une matière est validée et capitalisée isolément dès lors que la note à la matière est supérieure ou égale à 10/20.</p> <p>- Les CM et TD constitutifs d'un enseignement ne sont pas capitalisables mais sont compensables entre eux.</p>		
Compensation		
<p>- Les UE sont validées isolément ou par compensation.</p> <p>- Les semestres sont validés isolément ou par compensation.</p>		
Note éliminatoire		
<p>L'assiduité et la participation sont prises en compte dans la notation.</p> <p>L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant chargé de TD :</p> <p>- Trois absences injustifiées valent la mention ABI (Absence injustifiée), équivalente à 0. Cette mention sera portée sur le relevé de notes de l'étudiant.</p> <p>- Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant en charge du TD lors de la séance qui suit l'absence. Les justificatifs transmis ultérieurement ne sont pas recevables.</p>		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
<p>Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</p> <p>Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</p>		

TYPE		LICENCE	Délibération N°CEVE-2026-11-AC-001
COMPOSANTE	UFR ADMINISTRATION COMMUNICATION	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE Economie et société Seconde session/chance	Année universitaire 2026-2027 Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la DELIBERATION N°CEVE-2026-06-DEVE-001 relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
MENTION			
PARCOURS TYPE			
MODALITE MCC			
LANGUE ENSEIGNEMENT			
Français			
REDOUBLEMENT			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Le redoublement est autorisé. - Le triplement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury. 			
PROFESSIONNALISATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>			
Stages			
/			
Autres modalités			
/			
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>			
Sessions d'examen			
L'organisation des sessions d'examens est régie par la charte des examens.			
Seconde chance			
<ul style="list-style-type: none"> - Pour les UE évaluées en contrôle continu intégral : en cas d'une moyenne à l'UE inférieure à 10/20, une épreuve de seconde chance sera organisée durant le semestre. Dans ce cas, la note obtenue en seconde chance remplacera la note obtenue en session 1. - Pour les UE composées de CM+TD : pas de session de rattrapage pour les TD évalués en contrôle continu, la note obtenue est automatiquement reportée. Si note supérieure à 10/20 en CM mais UE non validée (note inférieure à 10/20), le CM doit être repassé. - Pour les UE composées uniquement de TD évalués en contrôle continu : en cas d'une moyenne à l'UE inférieure à 10/20, une épreuve de seconde chance sera organisée durant le semestre. Dans ce cas, la note obtenue en seconde chance remplacera la note obtenue en session 1. 			
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>			
Validation			
Obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année.			
Capitalisation/conservation			
<ul style="list-style-type: none"> - Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Si une matière est obtenue par compensation, les ECTS correspondants à l'UE sont acquis. - Dans les UE non validées, une matière est validée et capitalisée isolément dès lors que la note à la matière est supérieure ou égale à 10/20. - Les CM et TD constitutifs d'un enseignement ne sont pas capitalisables mais sont compensables entre eux. 			
Compensation			
<ul style="list-style-type: none"> - Les UE sont validées isolément ou par compensation. - Les semestres sont validés isolément ou par compensation. 			
Note éliminatoire			
<p>L'assiduité et la participation sont prises en compte dans la notation. L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant chargé de TD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois absences injustifiées valent la mention ABI (Absence injustifiée), équivalente à 0. Cette mention sera portée sur le relevé de notes de l'étudiant. - Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant en charge du TD lors de la séance qui suit l'absence. Les justificatifs transmis ultérieurement ne sont pas recevables. 			
TEXTES RÉGLEMENTAIRES			
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence			

TYPE		LICENCE PROFESSIONNELLE	Délibération N°CEVE-2026-11-AC-002
COMPOSANTE	UFR ADMINISTRATION COMMUNICATION	Année universitaire 2026-2027	
MENTION	AMÉNAGEMENT PAYSAGER CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN	<p>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la</p> <p>DELIBERATION N°CEVE-2026-06-DEVE-001</p> <p>relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</p>	
PARCOURS TYPE	Management, gestion, organisation des entreprises du paysage		
MODALITE MCC	Seconde session/chance		
LANGUE ENSEIGNEMENT			
Français.			
REDOUBLEMENT			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>			
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.			
PROFESSIONNALISATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>			
Stages			
Stage pour les étudiants de formation initiale et stagiaires de formation continue : 14 semaines (env. 490 H)			
Autres modalités			
La formation est accessible en <u>contrat d'alternance</u> . Accompagnement, suivi et évaluation de l'alternant par un tuteur universitaire et un tuteur entreprise. A la fin du semestre 2, rédaction par l'alternant d'un projet professionnel appliqué donnant lieu à soutenance devant les deux tuteurs.			
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>			
Sessions d'examen			
L'organisation des sessions d'examens est régie par la charte des examens.			
Seconde chance			
<ul style="list-style-type: none"> - Pas de session de rattrapage pour les UE évaluées en contrôle continu intégral et/ou sous forme de projet ou mémoire. - Report automatique en session de rattrapage des notes de contrôle continu intégral, de projet et de mémoire. 			
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>			
Validation			
Obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chaque semestre, ainsi qu'à l'ensemble constitué des UE Professionnalisation + UE Projet tuteuré.			
Capitalisation/conservation			
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.			
Compensation			
<p>Au sein des UE 1 à 15, la compensation entre les matières s'effectue sans note éliminatoire.</p> <p>Les UE semestrielles sont validées isolément ou par compensation dans chaque semestre.</p> <p>Les semestres se compensent entre-eux.</p> <p>Les UE annuelles 16 et 17 se compensent entre elles.</p>			
Note éliminatoire			
/			
TEXTES RÉGLEMENTAIRES			
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle			

TYPE		MASTER	Délibération N°CEVE-2026-11-AC-002
COMPOSANTE	UFR ADMINISTRATION COMMUNICATION		<p>Année universitaire 2026-2027</p> <p>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la</p> <p>DELIBERATION N°CEVE-2026-06-DEVE-001</p> <p>relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</p>
MENTION	INFORMATION-COMMUNICATION		
PARCOURS TYPE	Communication et culture numérique (CCN)		
MODALITE MCC	Seconde session/chance		
LANGUE ENSEIGNEMENT			
Français.			
REDOUBLEMENT			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>			
PROFESSIONNALISATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>			
Stages			
/			
Autres modalités			
L'année de M1 est accessible en contrat d'alternance : Accompagnement, suivi et évaluation de l'alternant par un tuteur universitaire et un tuteur entreprise (Note du livret de l'alternant). A la fin du semestre 2, rédaction par l'alternant d'un projet professionnel appliqué donnant lieu à soutenance devant les deux tuteurs.			
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>			
Sessions d'examen			
Seconde chance			
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>			
Validation			
Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à chaque semestre.			
Capitalisation/conservation			
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.			
Compensation			
<ul style="list-style-type: none"> - Le cas échéant, au sein des UE, la compensation entre les matières s'effectue sans note éliminatoire. - Les UE sont validées isolément ou par compensation. - Les semestres sont validés isolément sans compensation. 			
Note éliminatoire			
En Master 1 : Mémoire et projet tuteuré sont compensables mais la note de 0/20 est éliminatoire. Condition d'obtention d'une note supérieure à 0/20 aux UE Mémoire et Projet tuteuré.			
TEXTES RÉGLEMENTAIRES			
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master			
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master			

TYPE		MASTER	Délibération N°CEVE-2026-11-AC-002
COMPOSANTE	UFR ADMINISTRATION COMMUNICATION		<p>Année universitaire 2026-2027</p> <p>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la</p> <p>DELIBERATION N°CEVE-2026-06-DEVE-001</p> <p>relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</p>
MENTION	INFORMATION-COMMUNICATION		
PARCOURS TYPE	Communication et territoires (CT)		
MODALITE MCC	Seconde session/chance		
LANGUE ENSEIGNEMENT			
Français.			
REDOUBLEMENT			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>			
PROFESSIONNALISATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>			
Stages			
/			
Autres modalités			
L'année de M1 est accessible en contrat d'alternance : Accompagnement, suivi et évaluation de l'alternant par un tuteur universitaire et un tuteur entreprise (Note du livret de l'alternant). A la fin du semestre 2, rédaction par l'alternant d'un projet professionnel appliqué donnant lieu à soutenance devant les deux tuteurs.			
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>			
Sessions d'examen			
Seconde chance			
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>			
Validation			
Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à chaque semestre.			
Capitalisation/conservation			
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.			
Compensation			
<ul style="list-style-type: none"> - Le cas échéant, au sein des UE, la compensation entre les matières s'effectue sans note éliminatoire. - Les UE sont validées isolément ou par compensation. - Les semestres sont validés isolément sans compensation. 			
Note éliminatoire			
En Master 1 : Mémoire et projet tuteuré sont compensables mais la note de 0/20 est éliminatoire. Condition d'obtention d'une note supérieure à 0/20 aux UE Mémoire et Projet tuteuré.			
TEXTES RÉGLEMENTAIRES			
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master			
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master			

TYPE		MASTER	Délibération N°CEVE-2026-11-AC-002
COMPOSANTE	UFR ADMINISTRATION COMMUNICATION		<p>Année universitaire 2026-2027</p> <p>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la</p> <p>DELIBERATION N°CEVE-2026-06-DEVE-001</p> <p>relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</p>
MENTION	INFORMATION-COMMUNICATION		
PARCOURS TYPE	Administration et communication des activités culturelles (ACAC)		
MODALITE MCC	Seconde session/chance		
LANGUE ENSEIGNEMENT			
Français.			
REDOUBLEMENT			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>			
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.			
PROFESSIONNALISATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>			
Stages			
/			
Autres modalités			
Les 2 années de Master sont accessibles en contrat d'alternance : Accompagnement, suivi et évaluation de l'alternant par un tuteur universitaire et un tuteur entreprise (Note du livret de l'alternant). A la fin du semestre 2 et du semestre 4, rédaction par l'alternant d'un projet professionnel appliqué donnant lieu à soutenance devant les deux tuteurs.			
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>			
Sessions d'examen			
L'organisation des sessions d'examens est régie par la charte des examens.			
Seconde chance			
Pas de session de rattrapage pour les UE évaluées en contrôle continu intégral et/ou sous forme de projet ou mémoire => Report automatique des notes.			
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>			
Validation			
Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à chaque semestre.			
Capitalisation/conservation			
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.			
Compensation			
<ul style="list-style-type: none"> - Le cas échéant, au sein des UE, la compensation entre les matières s'effectue sans note éliminatoire. - Les UE sont validées isolément ou par compensation. - Les semestres sont validés isolément sans compensation. 			
Note éliminatoire			
<p>En Master 1 : Mémoire et projet tuteuré sont compensables mais la note de 0/20 est éliminatoire. Condition d'obtention d'une note supérieure à 0/20 aux UE Mémoire et Projet tuteuré.</p> <p>En Master 2 : Condition d'obtention d'une note supérieure à 5/20 aux UE Mémoire et Projet tuteuré (FI et FC) / Projet Pro. Appliqué (alternants).</p>			
TEXTES RÉGLEMENTAIRES			
<p>Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</p> <p>Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</p>			

TYPE		MASTER	Délibération N°CEVE-2026-11-AC-002
COMPOSANTE	UFR ADMINISTRATION COMMUNICATION		<p>Année universitaire 2026-2027</p> <p>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la</p> <p>DELIBERATION N°CEVE-2026-06-DEVE-002</p> <p>relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</p>
MENTION	INFORMATION-COMMUNICATION		
PARCOURS TYPE	Administration et gestion de la communication (AGCOM)		
MODALITE MCC	Seconde session/chance		
LANGUE ENSEIGNEMENT			
Français.			
REDOUBLEMENT			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>			
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.			
PROFESSIONNALISATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>			
Stages			
/			
Autres modalités			
Les 2 années de Master sont accessibles en contrat d'alternance : Accompagnement, suivi et évaluation de l'alternant par un tuteur universitaire et un tuteur entreprise (Note du livret de l'alternant). A la fin du semestre 2 et du semestre 4, rédaction par l'alternant d'un projet professionnel appliqué donnant lieu à soutenance devant les deux tuteurs.			
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>			
Sessions d'examen			
L'organisation des sessions d'examens est régie par la charte des examens.			
Seconde chance			
Pas de session de rattrapage pour les UE évaluées en contrôle continu intégral et/ou sous forme de projet ou mémoire => Report automatique des notes.			
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>			
Validation			
Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à chaque semestre.			
Capitalisation/conservation			
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.			
Compensation			
<ul style="list-style-type: none"> - Le cas échéant, au sein des UE, la compensation entre les matières s'effectue sans note éliminatoire. - Les UE sont validées isolément ou par compensation. - Les semestres sont validés isolément sans compensation. 			
Note éliminatoire			
En Master 1 : Mémoire et projet tuteuré sont compensables mais la note de 0/20 est éliminatoire. Condition d'obtention d'une note supérieure à 0/20 aux UE Mémoire et Projet tuteuré.			
En Master 2 : Condition d'obtention d'une note supérieure à 5/20 aux UE Mémoire et Projet tuteuré (FI et FC) / Projet Pro. Appliqué (alternants).			
TEXTES RÉGLEMENTAIRES			
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master			
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master			

MASTER 2		INFORMATION COMMUNICATION										1ère session		2ème session/chance		Observations évaluations
Parcours-type		Administration et gestion de la communication (AGCOM)										Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 3 (FORMATION INITIALE et CONTINUE)														
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC07 - Conduire un projet en information-communication														
UE	S1	UE1 : Management de la communication		60H		10	10	Oui	Oui							
Matière	S1	Propriété intellectuelle	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S1	Management et gestion financière de la communication	16H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S1	Médias et communication	20H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S1	Pratiques d'Internet dans les organisations	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC08 - Sélectionner les dispositifs, outils et techniques dans le domaine de l'information-communication														
UE	S1	UE2 : Champs professionnels de la communication		64H		8	8	Oui	Oui							
Matière	S1	Communication publicitaire	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S1	Communication culturelle et diplomatie d'influence	24H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S1	Communication d'entreprise	16H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S1	Relations publiques	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC05 - Concevoir des politiques et stratégies d'information-communication														
UE	S1	UE3 : Gestion opérationnelle de la communication		56H		8	8	Oui	Oui							
Matière	S1	Médias planning	8H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S1	Techniques de Brand content	20H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet					
Matière	S1	Communication de crise	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S1	L'agence de communication	16H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC06 - Piloter des diagnostics en information-communication à des fins d'études ou de recherche														
UE	S1	UE4 : Outils et expertise en communication		60H		9	9	Oui	Oui							
Matière	S1	Sémiologie opérationnelle de l'image	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S1	Search et réseaux sociaux	16H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet					
Matière	S1	Mesure d'audience digitale	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S1	Communication événementielle, sponsoring et mécénat	20H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC08 - Sélectionner les dispositifs, outils et techniques dans le domaine de l'information-communication														
UE	S1	UE Ateliers + rencontres professionnelles		27H		/	/	Non	Non					Non évalué		
UE	S1	UE Ateliers d'insertion professionnelle		6H		/	/	Non	Non					Non évalué		
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés														
UE	S1	UE Théorie de la communication		10H		/	/	Non	Non					Non évalué		
		TOTAL SEMESTRE 3 (FORMATION INITIALE et CONTINUE)		250H	33H	35	35	Oui	Non							

MASTER 2		INFORMATION COMMUNICATION									1ère session		2ème session/chance		Observations évaluations	
Parcours-type		Administration et gestion de la communication (AGCOM)									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée		
Semestre	S2	SEMESTRE 4 (FORMATION INITIALE et CONTINUE)														
Bloc	S2	Bloc de compétences : RNCP38208BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel														
UE	S2	UE5 Projet tuteuré														
Bloc	S2	Bloc de compétences : RNCP38208BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques														
UE	S2	UE6 Approfondissement sectoriel en communication digitale														
Matière	S2	Production de contenu web	60H			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet				Pour UE6 : 1 projet + 1 épreuve portant sur 1 matière désignée par le responsable du diplôme	
Matière	S2	Conduite de projet	12H			/	/									
Matière	S2	Référencement / SEO	20H			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S2	Mesure d'audience	12H			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
Matière	S2	Droit de l'internet	18H			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max		
UE	S2	UE7 Option Voie Professionnelle ou Voie Recherche														
Matière	S2	Voie professionnelle = stage professionnel (minimum 4 mois) (RNCP38208BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel)														Matière "Conduite de
Matière	S2	Voie recherche = mémoire de recherche et séminaire méthodologique (RNCP38208BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances)														
TOTAL SEMESTRE 4 (FORMATION INITIALE et CONTINUE)				7H		25	25	Oui	Non							
TOTAL ANNUEL (FORMATION INITIALE et CONTINUE)			250H	40H		60	60									

MASTER 2		INFORMATION COMMUNICATION									1ère session		2ème session/chance		Observations évaluations
Parcours-type		Administration et gestion de la communication (AGCOM)									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3 (FORMATION EN CONTRAT ALTERNANCE)													
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC07 - Conduire un projet en information-communication													
UE		UE1 : Management de la communication	60H			10	10	Oui	Oui						
Matière		Propriété intellectuelle	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Matière	S1	Management et gestion financière de la communication	16H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Matière		Médias et communication	20H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Matière		Pratiques d'Internet dans les organisations	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC08 - Sélectionner les dispositifs, outils et techniques dans le domaine de l'information-communication													
UE	S1	UE2 : Champs professionnels de la communication	64H			8	8	Oui	Oui						
Matière		Communication publicitaire	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Matière		Communication culturelle et diplomatie d'influence	24H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Matière		Communication d'entreprise	16H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Matière		Relations publiques	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC05 - Concevoir des politiques et stratégies d'information-communication													
UE		UE3 : Gestion opérationnelle de la communication	56H			8	8	Oui	Oui						
Matière		Médias planning	8H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Matière	S1	Techniques de Brand content	20H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet				
Matière		Communication de crise	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Matière		L'agence de communication	16H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC06 - Piloter des diagnostics en information-communication à des fins d'études ou de recherche													
UE		UE4 : Outils et expertise en communication	60H			9	9	Oui	Oui						
Matière		Sémiologie opérationnelle de l'image	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Matière	S1	Search et réseaux sociaux	16H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet				
Matière		Mesure d'audience digitale	12H			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Matière		Communication événementielle, sponsoring et mécénat	20H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC08 - Sélectionner les dispositifs, outils et techniques dans le domaine de l'information-communication													
UE	S1	UE Ateliers + rencontres professionnelles		27H		/	/	Non	Non					Non évalué	
UE	S1	UE Ateliers d'insertion professionnelle		6H		/	/	Non	Non					Non évalué	
Bloc	S1	Bloc de compétences : RNCP38208BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés													
UE	S1	UE Théorie de la communication	10H			/	/	Non	Non					Non évalué	
		TOTAL SEMESTRE 3 (FORMATION EN CONTRAT ALTERNANCE)	250H	33H		35	35	Oui	Non						

MASTER 2		INFORMATION COMMUNICATION									1ère session		2ème session / chance		Observations évaluations	
Parcours-type		Administration et gestion de la communication (AGCOM)									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée		
Semestre	S2	SEMESTRE 4 (FORMATION EN CONTRAT ALTERNANCE)									25	25	Oui	Non		
Bloc	S2	Bloc de compétences : RNCP38208BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel														
UE	S2	UE5 Projet Professionnel Appliqué (PPA)				7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet				Evaluation du projet professionnel appliqué (PPA)	
Bloc	S2	Bloc de compétences : RNCP38208BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel														
UE	S2	UE6 Approfondissement sectoriel en communication digitale	122H			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet				Pour UE6 : 1 projet + 1 épreuve portant sur 1 matière désignée par le responsable du diplôme	
Matière		Production de contenu web				1	1	Oui	Oui							
Matière		Conduite de projet				/	/									
Matière		Référencement / SEO				1	1	Oui	Oui							
Matière		Mesure d'audience				1	1	Oui	Oui							
Matière	Droit de l'internet	1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h max	Écrit	3h max	Matière "Conduite de projet" non évaluée.					
UE	S2	UE7 Accompagnement en mission entreprise (tutorat pédagogique) <i>(Tutorat : 2 points d'étape minimum avec tuteur pédagogique/maitre d'apprentissage – constitution et suivi du livret de l'alternant)</i>		12H		14	14	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet/Soutenance				- Soutenance du PPA - Compte-rendu des échanges avec l'entreprise (livret de l'alternant = note entreprise)	
TOTAL SEMESTRE 4 (FORMATION EN CONTRAT ALTERNANCE)			122H	12H		25	25	Oui	Non							
TOTAL ANNUEL (FORMATION EN CONTRAT ALTERNANCE)			372H	45H		60	60									

TYPE		MASTER	Délibération N°CEVE-2026-11-AC-002
COMPOSANTE	UFR ADMINISTRATION COMMUNICATION		<p align="center">Année universitaire 2026-2027</p> <p align="center">Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la</p> <p align="center">DELIBERATION N°CEVE-2026-06-DEVE-001</p> <p align="center">relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</p>
MENTION	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES		
PARCOURS TYPE	parcours délocalisé au Vanuatu		
MODALITE MCC	Seconde session/chance		
LANGUE ENSEIGNEMENT			
Français ou Anglais			
REDOUBLEMENT			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>			
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury d'examen.			
PROFESSIONNALISATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>			
Stages			
Stage à effectuer selon la réglementation en vigueur au Vanuatu et suivant le calendrier universitaire applicable à l'Université Nationale du Vanuatu.			
Autres modalités			
/			
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>			
Sessions d'examen			
/			
Seconde chance			
En Master 1 : Pas de session de rattrapage pour les UE évaluées en contrôle continu intégral et l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire) = report automatique des notes.			
En Master 2 : Pas de session de rattrapage pour les UE "Projets tutorés collectifs", "Professionnalisation et stratégies d'emploi" et "Langue" au semestre 1 et l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire) au semestre 2 = report automatique des notes.			
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION			
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>			
Validation			
En Master 1 : Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à l'année et à l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)".			
En Master 2 : Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à l'année et l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)".			
Capitalisation/conservation			
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.			
Compensation			
En Master 1 : - Les UE (hors UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)") sont validées isolément ou par compensation au sein d'un même semestre. - L'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)" est validée isolément sans compensation et ne peut compenser les autres UE. - Les semestres sont validés isolément sans compensation.			
En Master 2 : - Les UE (hors UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)") sont validées isolément ou par compensation au sein d'un même semestre. - L'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)" est validée isolément sans compensation et ne peut compenser les autres UE. - Les semestres sont validés isolément sans compensation.			
Note éliminatoire			
En Master 1 : Note inférieure à 10/20 à l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)"			
En Master 2 : Note inférieure à 10/20 à l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)"			
TEXTES RÉGLEMENTAIRES			
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master			
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master			

